

Suppl.

art 21. M^r Guichon pour ce poste payé en raison de la date de l'arron-
des mairies. Soit application du sort d'origine

art 22. Article ajouté. Redevance du service mairies des communes sur les.
nominades: 10.000 fr.

Cherche III. art 3. M^r Le Moai pour lecture de la correspondance échangée avec les collègues
de la Rochelle, Sainte Rochelle, St Jean d'Angely, au sujet
de la répartition des fonds provenant de la loi Poincaré. Il est également intervenu
à ce sujet au Congrès de Poitiers de France. Il se agit d'un bureau aujour-
de M^r Sablonner, Directeur de l'œuvre de l'enseignement qui sera élu membre
de l'Union pour l'admission au Collège M^r Mouton pour suite à admettre une
proposition au Conseil Spécial.

Le budget des recettes se montent à 295.391.575 +

Le total des lois Bonr art 2 et 8 abrogées

Budget du Bureau d'aide sociale.

Le budget du Bureau d'aide sociale se montent par leur
suite qui en dépenses à la somme de 1.279.239 fr. est

addit^o à l'annuaire.

M^r Dupont demande à la ville ne pourra-t-elle obtenir l'avis des municipalités
provenant du legs Reulle M^r Rodière lors d'un voyage à Lyon car entre le mandat
maire une seule personne susceptible d'être substituée par des bureaux en fin de
dépense de nombreuses années n'a pas donné de réponse.

M^r Le Moai substitua par collègues à Paris.

20 NOV 1954

La fille Benjéou & d'Herbert legs: Paris 1000. Arrivées 1046, Julien St. Amant
20546 formant un total de 3.206 dont les arrérages doivent être remis à remplir une
jeune fille méritante.

La Commission des finances propose que ces legs soient remis au bureau d'aide
social pour exécution.

Le Conseil Municipal

sur l'avis de la commission des finances
décide

- de renvoyer au bureau d'aide sociale les legs Paris, Arrivées, Julien et Amant
et la charge d'en assurer l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal

examine différents dossiers d'aide sociale.

Maisons médicales gratuites 1 demande présentée 1 avis favorable.
Maisons médicales gratuites (avis assisté) 6 demandes présentées 6 avis favorables
Maisons aux vieillards infirmes et incurables 2 demandes présentées 2 avis favorables
Maisons délabrées.

Parti social économiquement faibles 8 demandes présentées 8 avis favorables.
Assistance aux grands infirmes 2 demandes présentées 2 avis favorables.

M. Leignot porte à la connaissance du Conseil Municipal que le bureau
d'aide sociale a voté un secours de 30.000 fr au profit de M. Gantier. Ce
secours sera affecté au paiement du loyer sur justification.

Le conseil municipal demande à M. Leignot de bien vouloir trans-
mettre à la commission du bureau d'aide sociale un vœu tendant à éta-

approuvé le 23.3.54
54 101

Louis Clos.